



LEGENDE

— + — Limite de commune
 — — — Limite zone inondable

TERRITOIRE COMMUNAL SOUMIS AU R.111-3

SECTEUR A
 ZONES NATURELLES

SECTEUR B
 ZONES URBANISEES

— — — Localisation du profil en travers
 Numéro d'identification du profil en travers
 Cote NGF de référence de la CRUE CENTENNALE

TERRITOIRE COMMUNAL NON SOUMIS AU R.111-3
 ZONES NON SOUMISES AU R.111-3

ECHELLE : 1/5.000

PREFECTURE du GARD

3.4

ZONES INONDABLES
 SOUMISES A L'ARTICLE R.111-3 DU CODE DE L'URBANISME

PERIMETRE "GARDON d'ANDUZE"

communes de
 Gènerargues, Anduze, Tornac, Massillargues-Atuech, Boisset et Gaujac, Lézan,
 Cardet, Massanes, Cassagnoles et Ribaute les Tavernes

COMMUNE de MASSILARGUES-ATUECH
PLAN de DELIMITATION du PERIMETRE

DOSSIER APPROUVE

ELABORAT*	23 août 1994	27/10 au 14/11 1994	21/12/94 & 10/01/95
PROCEDURE	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux
			27 AVRIL 1995 Approbation

DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT du GARD
 SERVICE AMENAGEMENT et URBANISME
 SERVICE D'AIDE aux COLLECTIVITES LOCALES